

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 3 février 2011 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du maire
- 2) Voirie
 - Programme de travaux 2011
 - Demande de subvention
 - Chemins : aliénation
- 3) Acquisition d'une bande de terrain à M.Letellier en vue de l'élargissement du chemin
- 4) Fermeture et création de poste
- 5) Questions diverses

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 3 février 2011**

L'an deux mil onze, le trois février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Bajard, Guiot et Testard, Adjoints
Mmes Candavoine, Dufeil et Hochet
MM Bouty, Dubreuil, Elie, Lemarchand, Lépy, Sochon, Tiphagne, conseillers

Secrétaire de séance : M Dubreuil

Monsieur le Maire demande que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- nomination stagiaire de Mme Delbarre
- Devis pour le jardin du souvenir

Le Conseil Municipal donne son accord.

1) Informations du maire

La réunion commence par une minute de silence en mémoire de Monsieur Lécot décédé le 5 janvier dernier.

Monsieur Lécot a été élu Conseiller Municipal en 1959. Il fût Adjoint au Maire de 1965 à 1977 puis Maire de la commune de 1977 à 2001, soit pendant 24 ans. Il était depuis Maire Honoraire.

Le recensement de la population a commencé et se terminera le 19 février prochain il est demandé aux habitants de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.

Achat d'une lame de tracteur pour le déneigement (1000 € HT). Il est rappelé que le déneigement des trottoirs est de la compétence des riverains.

Le projet de l'association Breuil en 'Zic avance. L'association est en attente de subventions.

La garderie de l'école est maintenant ouverte jusqu'à 18h30.
Un poste d'ATSEM à mi-temps a été affecté à la classe de Grande Section de maternelle.
Le Conseil Municipal en remercie l'intercommunalité.

Un défibrillateur, offert par les aînés ruraux, a été installé à la maison de retraite.
Une information et une signalétique sont à prévoir.

2) Voirie

-Programme de travaux 2011

-Demande de subvention

-Chemins : aliénation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Durable (DDR).

La Commission Voirie s'est réunie le 21 janvier dernier et a étudié les estimations de la DDTM de Trouville.

Les travaux de renforcement et d'assainissement de voirie de la voie communale n°4 dite « de la Côte Blanche » sont estimés à 64 117.50 € HT et 76 684.53 € TTC.

Les travaux de renforcement de voirie du cr n°27 dit « Chemin des Hues » sont estimés à 5 380.00 € HT et 6 434.48 € TTC.

Les travaux de renforcement et d'assainissement de voirie de la voie communale n°107 dite « Chemin du Chiquet » sont estimés à 25 662.50 € HT soit 30 692. 35 € TTC.

Les travaux de renforcement et d'assainissement de voirie (eaux pluviales) de la voie communale n°108 dite « Chemin du Calvaire » sont estimés à 48 860.00 € HT soit 58 436. 56 € TTC.
Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'extension du réseau d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- approuve les travaux de renforcement et d'assainissement de voirie de la voie communale n°4 dite « de la Côte Blanche » et les travaux de renforcement du cr n°27 dit « Chemin des Hues », adjacent à la Côte Blanche,
- approuve les travaux de renforcement et d'assainissement de voirie de la voie communale n°107 dite « Chemin du Chiquet »,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour ces travaux,
- décide d'inscrire, au budget 2011, les crédits nécessaires,
- autorise Monsieur le Maire à demander les différentes subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Général (pour la partie assainissement) afférent à ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Le chemin rural n° 23, dit Chemin de la Cavée, pour partie situé à l'intersection du Chemin des Toutains, n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à

l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des votants (12 pour, 1 contre, 1 abstention), décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n° 23, dit Chemin de la Cavée, pour partie, en application du décret n° 76-921 précité ;
- d'autoriser M. ou Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Voirie Communale n° 109, dite Chemin des Louteries, pour partie, n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de cette voirie communale, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des votants (13 pour, 1 abstention), décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation Voirie Communale n° 109, dite Chemin des Louteries, pour partie, en application du décret n° 76-921 précité ;
- d'autoriser M. ou Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

3) Acquisition d'une bande de terrain à M. Letellier en vue de l'élargissement du chemin

Considérant que la commune, pour les besoins d'un aménagement futur du Chemin Communal, souhaite acquérir une bande de terrain (parcelle AC 396),

La SCI de la Cour de la Chapelle, représentée par Monsieur Gilles Letellier, a déjà fait réaliser la clôture à ses frais,

Compte tenu du fait que la parcelle n'a d'autre valeur que la clôture édiflée soit la somme de 4 208.00 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- donne son accord pour la régularisation de la vente
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente par la SCI de la Cour de la Chapelle au profit de la commune moyennant le prix de 4 208.00 €.

4) Fermeture et création de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Madame Martine MALHERBE ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2011, il faudra recruter un agent afin d'effectuer le ménage de la mairie et de la salle des fêtes.

Les travaux de la salle des fêtes allant commencés elle ne va pas être utilisée pendant un certain temps. Il est utile pour l'instant de recruter un agent contractuel pour la mairie.

Compte tenu du départ en retraite de Madame Martine MALHERBE, il convient de supprimer l'emploi correspondant et de créer un emploi d'Adjoint Technique non titulaire contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 3.61 heures hebdomadaires.

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique non titulaire contractuel, à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 347.

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé,

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

5) Nomination stagiaire de Madame Delbarre

Monsieur le Maire propose que Madame Laure Delbarre, contractuelle, responsable de l'Agence Postale Communale, fasse son stage d'un an avant d'être titularisée, le poste étant pérennisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise Monsieur le maire à prendre un arrêté portant nomination de Madame Laure Delbarre en tant que stagiaire.

6) Devis pour le jardin du souvenir

Monsieur le Maire présente le devis de la marbrerie Saint Félix pour la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

Il comprend la fourniture et la pose d'un socle en béton d'une stèle gravée et d'une fosse 4 côtés en béton pour la répartition des cendres.

Le montant du devis est de 2972.41 € HT et 3555.00 TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- 1) Approuve la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière municipal,
- 2) Accepte le devis de la marbrerie Saint Félix pour la somme de 3555.00 TTC.,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

7) Questions Diverses

Container à carton près de la déchetterie à voir avec la Communauté de Communes. Proposition de colonne enterrée.

Chauffage de l'église à voir.

Dégradation du parvis de l'église : Il faudra faire jouer la garantie.

Démolition rue de l'église

Levée de la séance à 23h15